



N° 2025-031

AFFAIRES GENERALES - Attribution des subventions aux associations 2025

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le mardi 25 février 2025, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 10 mars 2025 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Isabelle BRIARD, Dominique RENAULT, Sylvie CLERC, Éric DODET, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Jean-Luc FOURNIER, Joël GIRARD, Bruno GUITTARD, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Carl LEQUERTIER, Florence MARQUES DA SILVA, Charline MARTINEAU, Jean-Marc MASSE et Marie-Françoise QUERE.

En exercice : 21

Quorum : 11

Présents : 19

Excusés :

Christine ADRIAN, Sébastien GALERON.

Pouvoirs :

Christine ADRIAN Marie-Françoise QUERE

Sébastien GALERON Dominique RENAULT

Secrétaire de séance : Joël GIRARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-4, L.2121-29 et L.2311-7 ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et suivants ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat ;

Vu le budget de l'exercice en cours ;

Considérant la réunion de la Commission des Sports en date du jeudi 13 février 2025 ;

Considérant que dans le cadre de son action en faveur de la cohésion sociale et de la vie associative, la commune de Saint-Ay apporte un soutien financier aux associations, présentes sur son territoire, qui le sollicitent ;

Considérant que les Associations Basket, Sophrologie, Cyclotourisme, Physic Form et Familles Rurales de Saint-Ay n'ont pas fait de demande de subventions ;

Considérant la demande du dimanche 09 mars 2025 de l'Union des Anciens Combattants Départementale pour l'opération « Drapeau » qui aura lieu le 21 septembre 2025 au Domaine de Villemendeur ;



ASSOCIATIONS SPORTIVES

Associations	Attribuées 2024	Sollicitées 2025	Proposées 2025	Vote
Badminton	600 €	600 €	600 €	<u>Unanimité</u>
Cheer & twirl	850 €	1 500 €	850 €	<u>Unanimité</u>
Danse	800 €	800 €	800 €	<u>Unanimité</u>
Football (ECSAF)	11 000 €	14 000 €	11 000 €	<u>Unanimité</u>
Futsal		1 200 €	400 €	<u>Unanimité</u>
Gymnastique volontaire	1 200 €	1 000 €	1 000 €	<u>Unanimité</u>
Judo	3 500 €	3 500 €	3 500 €	<u>Unanimité</u>
Marche	250 €	250 €	250 €	<u>Unanimité</u>
Pêche	375 €	1 000 €	1 000 €	<u>Unanimité</u>
Tennis	1 950 €	3 500 €	3 500 €	<u>Unanimité</u>
Réserve	1 000 €		1 000 €	<u>Unanimité</u>
TOTAL	21 525 €	27 350 €	23 900 €	<u>Unanimité</u>

ASSOCIATIONS NON SPORTIVES

Associations	Attribuées 2024	Sollicitées 2025	Proposées 2025	Vote
API	150 €	150 €	150 €	<u>Unanimité</u>
APIC	100 €	150 €	100 €	<u>Unanimité</u>
Arts en partage	700 €	700 €	700 €	<u>Unanimité</u>
Association Solidarité Jeunesse	4 000 €	2500 €	2 500 €	Raymond DOUARE, Bruno GUITTARD, Éric DODET et Jean-Marc MASSE ne participent pas au vote <u>Unanimité (17)</u>
Bibliothèque sonore		50 €	50 €	<u>Unanimité</u>
CERCIL	100 €	Aucune demande	100 €	<u>Unanimité</u>
Chorale	200 €	Aucune demande	0 €	
Compagnie du Ginkgo		350 €	150 €	<u>Unanimité</u>
Coopérative Élémentaire	1 000 €	Aucune demande	1 000 €	<u>Unanimité</u>
Coopérative Maternelle	500 €	Aucune demande	500 €	<u>Unanimité</u>
De fils en amitiés	100 €	200 €	150 €	<u>Unanimité</u>
Don du sang	100 €	100 €	100 €	<u>Unanimité</u>
Ecole de Musique	43 000 €	45 000 €	45 000 €	2 contre (Éric DODET – Jean-Marc MASSE) – 19 pour <u>Adoptée à la majorité des suffrages exprimés</u>

Harmonie	15 000 €	17 000 €	16 000 €	1 contre (Éric DODET) – 1 abstention (Jean-Marc MASSE) – 19 pour <u>Adoptée à la majorité des suffrages exprimés</u>
Loiret Nature Environnement	100 €	100 €	100 €	<u>Unanimité</u>
Médaille militaires	150 €	150 €	150 €	<u>Unanimité</u>
MFR Chaingy	0	80 €	80 €	<u>Unanimité</u>
Paradoxe	1 000 €	1 000 €	1 000 €	Carl LEQUERTIER ne participe pas au vote <u>Unanimité (20)</u>
Prévention Routière	100 €	250 €	100 €	<u>Unanimité</u>
UCPS	300 €	300 €	300 €	<u>Unanimité</u>
UNC Départementale		150 €	150 €	Joël GIRARD et Frédéric CUILLERIER ne participent pas au vote <u>Unanimité (19)</u>
Souvenir français		1 050 €	150 €	Joël GIRARD ne participe pas au vote <u>Unanimité (20)</u>
Vitalité Rurale	150 €	Aucune demande	150 €	<u>Unanimité</u>
Racines du Pays Loire Beauce		Aucune demande	150 €	<u>Unanimité</u>
Réserve	1 000 €		1 000 €	<u>Unanimité</u>
TOTAL	70 750 €	70 534 €	69 680 €	<u>Unanimité</u>

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal ;

D'APPROUVER l'attribution des subventions aux associations telles qu'elles sont proposées dans les tableaux ci-dessus ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces relatives au versement des dites subventions.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le

7 MARS 2025



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le

Le secrétaire de séance, Joël GIRARD

